



ORDRE DU JOUR

1^{re} réunion régulière du Conseil d'Établissement
le lundi, 16 octobre 2023, à 18 h 30, en présence,
à Chanoine-Ferland ou visioconférence sur Teams

*« Ici, je coopère dans le respect et le plaisir dans le
but d'assurer le plein potentiel des élèves. »*

1. Ouverture de l'assemblée et bienvenue.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Nomination de la secrétaire.
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 29 mai 2023 tenue à Chanoine-Ferland et par le biais d'une visioconférence sur Teams.
5. Suivi au procès-verbal
6. Correspondance.
7. Période de questions réservée au public. (15 minutes)
8. Information concernant la représentation des parents au conseil d'établissement.
9. Représentant(e) de la communauté

10. Dossiers à présenter :
 - 10.1. Règles de régie interne (adoption), L.I.P., article 67
 - 10.2. Dénonciation de conflit d'intérêt, L.I.P., article 70
 - 10.3. Plan de lutte amendé (à approuver)
 - 10.4. Règles de fonctionnement du service de garde
 - 10.5. Campagne de financement

11. Activités sportives, culturelles et éducatives
 - 11.1. Présentation du projet de calendrier des activités 2023-2024
 - 11.2. 16 novembre 14h15 spectacle au secondaire
 - 11.3. Fond 2 pour les dépenses reliées aux événements spéciaux.
 - 11.4. Halloween
Campagne pour recueillir de l'argent au profit d'Opération Enfant Soleil
 - 11.5. Sommet Sportif
 - 11.5.1.

12. Frais exigés aux parents

13. Calendrier des rencontres

14. Varia :
 - Formation obligatoire pour les nouveaux membres parents du CÉ.
 - Planification éducation à la sexualité
 - Planification COSP 3^e cycle du primaire
 - Golfzone St-Just (suivi)
 - École St-Just (suivi)

15. Levée de l'assemblée.
Prochaine rencontre : lundi le 27 novembre à 18h30.

Marilyn Bolduc, présidente

*Article 64 : toute décision du conseil d'Établissement
doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves*